

PRO SAILING TOUR 2022

AVIS DE COURSE

PREAMBULE

La société UPSWINGPROD, dont le siège est situé 44 Boulevard Magenta 75010 Paris, et représentée par Monsieur Julien Mauriat, Directeur Général Associé, est une agence de marketing sportif et propriétaire des droits du PRO SAILING TOUR qui consiste à un circuit destiné exclusivement aux bateaux de la Classe Ocean Fifty.

L'épreuve est organisée par UPSWINGPROD, l'Autorité Organisatrice (AO) sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile).

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

On entend par Episode une Etape.

NA signifie Non Applicable.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2. Les Règles de Course à la Voile modifiées, détaillées dans un avenant ultérieur à l'Avis de Course,
- 1.3. la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 modifiées. Les horaires seront précisés dans les IC de chaque Episode.
- 1.4. les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) RSO 3
- 1.5. Les règles de Classe Ocean Fifty,
- 1.6. Le cahier des charges sportif Ocean Fifty – Pro Sailing Tour 2022,
- 1.7. Les règlements fédéraux
- 1.8. l'Annexe WP s'applique lorsque des waypoints virtuels sont utilisés comme marque de parcours.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles au plus tard 72h avant le 1er départ de chaque Episode.
- 2.2. L'annexe parcours sera communiquée au moins 30 jours avant chaque Episode.
- 2.3. Les IC seront disponibles en version électronique uniquement.

3. COMMUNICATION

- 3.1. Un tableau officiel d'information sera mis en ligne et consultable.
- 3.2. [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1. Le PRO SAILING TOUR 2022 est ouvert à la Classe OCEAN FIFTY exclusivement.
- 4.2. Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1. Chaque membre de l'équipage, y compris les étrangers, devra être en possession d'une Licence Club FFVoile 2022 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, lors des contrôles du 1^{er} Episode. Chaque nouveau

membre d'équipage sur les autres épisodes devra présenter sa licence FFVoile compétition lors des contrôles préalables au dit épisode.

- 4.2.2. Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par les règles de Classe OCEAN FIFTY et les RSO.
- 4.3. Les inscriptions au Pro Sailing Tour 2022 seront ouvertes à compter du 15 mars 2022 pour l'ensemble du circuit en remplissant le formulaire d'inscription en Annexe I, et en le renvoyant par email à Margot Salaun : margot.salaun@upswingprod.fr.
- 4.4. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription, et être en règle avec les textes qui régissent la Classe OCEAN FIFTY.
- 4.5. Nombre d'équipiers
- 4.5.1. Lors de l'inscription du bateau à la compétition dans chaque ville Etape où se déroule l'Episode, le skipper ou le chef de bord confirmera la constitution de son équipage pour le DEFI 24 HEURES, et les inshore (côtiers et, ou parcours construits). Le nombre d'équipiers devra être conforme aux règles de classe et au cahier de charges sportif Ocean Fifty – Pro Sailing Tour. Seul un équipier ayant participé au DEFI 24 HEURES peut être remplacé pour les Inshore. Une dérogation pourra être accordée en cas de circonstances exceptionnelles et après demande écrite et l'accord du Comité de Course.
- 4.5.2. Pendant toute la durée de la compétition dans chaque ville Etape (de la 1ère course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne peut pas être modifié sauf après instruction et décision du Comité de Course, suite à une demande écrite justifiée par des circonstances exceptionnelles.
- 4.5.3. Un invité de l'Autorité Organisatrice (AO) pourra être embarqué à bord pendant les courses Inshores. Cet invité devra être en possession, soit d'une licence annuelle ou temporaire (le certificat médical n'est pas obligatoire), soit d'une licence 2022 Compétition. L'invité ne participe en aucun cas aux manœuvres.

5. DROITS A PAYER

Aucun droit à payer.

Chaque bateau doit s'acquitter d'une caution de €2 800 qui devra être déposée sous forme de chèque à l'ordre de UPSWINGPROD pour le matériel confié, au plus tard lors de l'inscription, à Bonifacio. La liste de l'équipement confié est détaillé en Annexe II.

6. PUBLICITE

- 6.1. [DP] [NP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] Des stickers et des pavillons de course seront fournis à chaque bateau à Bonifacio le mardi 10 mai au matin. Ces marquages devront être apposés selon un plan de pose et portés conformément aux Règles de Classe C3 pendant toute la durée du Pro Sailing Tour 2022.

7. NA

8. PROGRAMME

Le circuit PRO SAILING TOUR 2022 se déroule sur 4 Episodes distincts.

Un Avenant à l'Avis de Course sera publié au moins 30 jours avant chaque Episode définissant le programme détaillé de l'Episode.

● Episode #1 BONIFACIO

- Lundi 9 mai début accueil des bateaux – début des contrôles obligatoires
- Mardi 10 mai 09h00 Tous les bateaux à quai – suite contrôles obligatoires
- Mercredi 11 mai 09h30 début journée pédagogique / rencontres - suite contrôles obligatoires
- Jeudi 12 mai 10h00 1^{er} départ parcours inshore (3 à 4 courses à suivre)
- Vendredi 13 mai 10h00 1^{er} départ parcours inshore (3 à 4 courses à suivre)
- Samedi 14 mai 10h00 Départ DEFI 24 HEURES (Tour de Corse)
- Dimanche 15 mai 14h00 Arrivée DEFI 24 HEURES
18h00 Remise des prix de l'Episode de Bonifacio

- **Episode #2 BREST**

- Lundi 20 juin début accueil des bateaux – début des contrôles obligatoires
- Mardi 21 juin 09h00 Tous les bateaux à quai – suite contrôles obligatoires
- Mercredi 22 juin 09h30 début journée pédagogique / rencontres - suite contrôles obligatoires
- Jeudi 23 juin 10h00 1^{er} départ parcours inshore (3 à 4 courses à suivre)
- Vendredi 24 juin 10h00 1^{er} départ parcours inshore (3 à 4 courses à suivre)
- Samedi 25 juin 10h00 Départ DEFI 24 HEURES
- Dimanche 26 juin 10h00 Arrivée du DEFI 24 HEURES
17h00 Remise des prix de l'Episode de Brest

- **Episode #3 SAINT QUAY PORTRIEUX**

- Mardi 28 juin début accueil des bateaux - début des contrôles obligatoires
- Mercredi 30 juin suite accueil des bateaux - suite contrôles obligatoires
- Jeudi 30 juin 09h30 début journée pédagogique / rencontres - suite contrôles obligatoires
- Vendredi 1er juillet 10h00 1^{er} départ parcours inshore (3 à 4 courses à suivre)
- Samedi 2 juillet 10h00 1^{er} départ parcours inshore (3 à 4 courses à suivre)
- Dimanche 3 juillet Préparation
18h00 Départ DEFI 24 HEURES
- Mardi 5 juillet 12h00 ETA Cowes (UK)

- **Episode #4 LA GRANDE FINALE**

- Mercredi 6 juillet 18h00 Départ de Cowes de La Grande Finale
- Samedi 9 juillet 16h00 Arrivée de La Grande Finale à Roscoff
- Dimanche 10 juillet 12h00 Départ parcours côtier coef*. 0
**Participation du bateau obligatoire / participation du skipper souhaité*
17h00 Remise des prix de La Grande Finale Cowes - Roscoff

8.1. Confirmation d'inscription :

Tous les mercredis de chaque étape de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,

8.2. Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve

Voir programme ci-dessus,

8.3. L'heure du signal d'avertissement de la 1^{ère} course de l'Episode sera indiquée dans l'Avenant programme diffusé 30 jours avant l'Episode,

8.4. Pour chaque étape, l'heure limite du dernier signal d'avertissement du dernier jour de course programmé sera indiquée dans l'Avenant programme diffusé 30 jours avant l'Episode concerné.

9. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

9.1. Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge Ocean Fifty valide au moins 48 heures avant le 1^{er} départ de chaque étape.

9.2. [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement tel qu'indiqué dans l'Avenant programme diffusé 30 jours avant l'Episode.

9.3. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment lors de chaque Episode du mercredi 17h00 au dimanche 18h00.

9.4. L'équipement suivant pourra être contrôlé :

- Armement de sécurité RSO 3
- Voiles
- Liste d'équipage
- Conformité Annexe VII des Règles de Classe OCEAN FIFTY

10. NA

11. LIEU

11.1. L'annexe PARCOURS des IC pour chaque Episode sera diffusée 30 jours avant chaque Episode, dans l'Avenant programme diffusé 30 jours avant l'Episode. Cet avenant indiquera aussi l'emplacement des zones de course.

12. PARCOURS

Chaque Episode est constitué de :

12.1. Une grande course au large, d'environ 24 heures, dénommée DEFI 24 HEURES,

12.2. Des parcours dits inshore (i.e. parcours construits et côtiers),

12.3. L'Annexe PARCOURS des IC pour chaque Episode sera diffusée 30 jours avant chaque Episode,

12.4. En cas de force majeure, le programme du DEFI 24 HEURES et des parcours inshore pourra être modifié,

13. SYSTEME DE PENALITE**13.1. Jury**

Un jury sera constitué conformément aux règlements fédéraux et sera présent pendant toute la durée de chaque étape. Ses décisions seront sans appel (sous réserve de l'accord de la FFVoile).

13.2. Jugement sur l'eau

Un jugement sur l'eau sera mis en place. Les modalités seront précisées dans les IC.

13.3. RCV 44.1

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité qui sera précisée dans les IC.

14. CLASSEMENT**14.1. Classement Episode****14.1.1. Classement en temps réel, avec application du système de points à maxima**

Le nombre de point attribué au premier sera le nombre d'inscrits à l'Episode + 1 point, puis le nombre de point attribué pour les bateaux suivants va en décroissant.

Pour exemple si 8 bateaux inscrits à un Episode :

Le 1 ^{er}	marque 9 points
Le 2 ^{ème}	marque 8 points
Le 3 ^{ème}	marque 7 points
Le 4 ^{ème}	marque 6 points
Le 5 ^{ème}	marque 5 points
Le 6 ^{ème}	marque 4 points
Le 7 ^{ème}	marque 3 points
Le 8 ^{ème}	marque 2 points

14.1.2 Un bateau qui a été disqualifié dans un incident aboutissant à l'abandon d'un autre bateau suite à blessure ou dommage sérieux sera classé DNE sans instruction pour la course durant laquelle s'est produit l'incident ainsi que pour les courses du même épisode où le bateau ayant subi la blessure ou le dommage sera classé DNC en raison de cette blessure ou de ce dommage. Si le jury l'estime nécessaire, cette décision sera prise à l'issue d'une instruction sur l'eau. Sinon, cette décision sera prise sans instruction. Le jury pourra prolonger cette décision sur les épisodes suivants à l'issue d'une instruction en cas de circonstances exceptionnelles. Ceci modifie la RCV 63.1.

14.1.3 Les bateaux classés OCS / DSQ / DNE / BFD / DNC./ NSC / DNS / DNF / RET marquent 1 point.

14.1.4 Les bateaux à égalité dans une course recevront le nombre de points de la place pour laquelle ces bateaux sont à égalité. Ceci modifie la RCV A7

14.1.5 Coefficient :

Le DEFI 24 HEURES est affecté d'un coefficient 3,

Tous les parcours INSHORE (côtiers et construits) sont affectés d'un coefficient 1,

14.1.6 Aucune course ne peut être retirée pour le classement général d'un Episode,

14.1.7 2 courses devront être validées pour valider chacun des Episodes du Pro Sailing Tour 2022,

14.2. Classement PRO SAILING TOUR 2022

14.2.1. Le classement du Pro Sailing Tour 2022 s'effectuera par addition des points du classement général de chaque Episode selon le système de points à maxima.

Le 1 ^{er}	marque 9 points
Le 2 ^{ème}	marque 8 points
Le 3 ^{ème}	marque 7 points
Le 4 ^{ème}	marque 6 points
Le 5 ^{ème}	marque 5 points
Le 6 ^{ème}	marque 4 points
Le 7 ^{ème}	marque 3 points
Le 8 ^{ème}	marque 2 points

14.2.2. Coefficient :

- 14.2.2.1. Chaque Episode est affecté d'un coefficient 1,
- 14.2.2.2. La Grande Finale Cowes – Roscoff est affecté d'un coefficient 2,
- 14.2.2.3. Chaque Episode compte pour le classement général,
- 14.2.2.3.1. Si un Episode n'a pas lieu, ou si elle n'est pas validée, aucun point n'est attribué pour la cet Episode,
- 14.2.2.3.2. Le vainqueur du pro Sailing Tour 2022 sera le bateau ayant le plus grand nombre de points au classement général à l'issue de la Grande Finale.

15. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon / oriflamme TEAM qui sera remis contre une caution de 100 EUR lors du briefing sécurité bateaux accompagnateurs (cf. Avenant programme de chaque Episode).

16. NA**17. EMBLEMES**

[DP] [NP] Les bateaux sont accueillis dans chaque ville Etape où se déroule l'Episode à la date indiquée dans l'Avenant Programme.

Ils devront se conformer aux instructions communiquées par l'AO.

18. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau lors des Episodes, sauf autorisation écrite préalable du comité technique.

19. PROTECTION DES DONNEES**19.1. Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, ses sponsors, et la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2. Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la l'AO, la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'AO, de la FFVoile et de ses sponsors. L'AO, la FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles

20. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile

21. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- 1 trophée par Episode,
- 3 trophées pour le podium du classement général Pro Sailing Tour 2022

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- | | | | |
|----------------------------|----------------|--------------------|--|
| • Autorité Organisatrice | UPSWINGPROD | +33 01 47 70 44 70 | 44 Boulevard Magenta 75010 Paris |
| • Direction Générale | Julien Mauriat | +33 01 47 70 44 70 | julien.mauriat@upswingprod.fr |
| • Responsable événementiel | Margot Salaun | +33 07 78 90 58 02 | margot.salaun@upswingprod.fr |
| • Direction de course | Gilles Chiorri | +33 06 11 57 43 56 | yachtsconsulting@gmail.com |

23. PRISE EN COMPTE RISQUE COVID 19

En s'inscrivant au PRO SAILING TOUR 2022, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment,
- des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, l'AO ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19.
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régates.

Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination.

ANNEXE I

Fiche d'inscription au PRO SAILING TOUR 2022

à retourner par email à Margot Salaun : margot.salaun@upswingprod.fr

Nom de francisation

N° Francisation

Port d'attache :

Nom de course

Nom du Skipper

Adresse

Tél.

Email

N° de licence FFVoile compétition 2022

Nom personne en charge de la communication du Team

Tél.

Email

Assurance : joindre un certificat d'assurance du bateau au retour de la fiche d'inscription.

PRO SAILING TOUR

LISTE DES ELEMENTS SOUS CAUTION

- Oriflammes semi-rigides x2
- Casques PETZL x3 n°... ; ... ; ... ;
- Pavillons « flammes de course » 100 x 200 cm x2
- HF Marins x3
- Micros Marins x3
- Micro ambiance x1
- Adaptateur Micro Ambiance
- Synchro x2
- Enregistreur x1
- Caméra x1
- Média x1
- Sauvegarde sécu
- Distribution et sécurité alimentation
- Prises alimentation x6
- Modulation audio x6 (mâles et femelles)
- Batterie
- Valise matériel
- TPS x1

Le montant de la caution est fixé à hauteur de **2 800€**.

Le signataire s'engage à retourner la totalité du matériel exposé ci-dessus, en parfait état, à la fin de la saison du Pro Sailing Tour.

Signature :